



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 17 mars 2019

Communiqué de presse

Prudence en raison du risque incendie

Depuis plusieurs jours, la Martinique est entrée en période de sécheresse avec des éléments météorologiques défavorables pour les prochains jours. Cela a pour conséquence d'augmenter fortement le risque d'incendie.

Il est donc déconseillé de faire des feux de végétations pour nettoyer son terrain en cette période.

Néanmoins, les mesures suivantes sont à prendre en compte :

- avoir un extincteur ou tuyau d'arrosage à portée de main ;
- toujours rester en surveillance jusqu'à l'extinction complet du foyer ;
- nettoyer de tout déchet, domestique ou industriel, son terrain afin de supprimer les éléments combustibles ;
- il est interdit d'allumer un barbecue sur un terrain sans vigilance constante ;
- en cas de perte de contrôle d'un feu, **contacter immédiatement le 18.**

La préfecture recommande à tous la plus grande vigilance.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972